

DECISION

OBJET : Ressources Nord - Attribution d'une aide financière pour la mise aux normes d'installations dans les périmètres de protection rapprochée à M. et Mme DEMONTFAUCON

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur la signature des conventions d'attribution de subvention dans le cadre d'appels à projets,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023, accordant délégation de signature du président à M. Jean-Marc FRIZOT, vice-président de la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, adoptant l'appel à projets pour la mise aux normes d'installations dans les périmètres de protection rapprochée des ressources Nord,

Considérant la demande de subvention faite dans ce cadre par Monsieur et Madame DEMONTFAUCON,

DECIDE ce qui suit :

- Une subvention d'un montant de 11 688,00 € TTC est accordée à Monsieur et Madame DEMONTFAUCON, domiciliés 1 rue de l'Etang 71 200 Saint Sernin du Bois, pour la mise aux normes d'un dispositif d'assainissement non collectif situé parcelle AB 1 (commune de Saint Sernin du Bois) ;
- Monsieur le Président est autorisé à signer la convention encadrant le versement de cette subvention ;
- Les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM ;

- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire par courriel ainsi qu'à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 24 avril 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 25 avril 2024
et publié, affiché ou notifié le 25 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,
Jean-Marc FRIZOT

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,
Jean-Marc FRIZOT

